

Patrimoine et retraite : l'expérience française de 1820 à 1940

Jérôme Bourdieu* et Lionel Kesztenbaum**

Depuis les controverses sur les retraites ouvrières dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la capacité des individus à s'assurer eux-mêmes pour leur vieillesse a fait débat ; hier pour stigmatiser l'imprévoyance de l'ouvrier et lui refuser tout droit à une pension, aujourd'hui pour réclamer la liberté de chacun de constituer son propre pécule pour ses vieux jours. Dès lors, il est légitime de se demander quelle était, réellement, la situation de ceux qui atteignaient la vieillesse dans une période où il n'existait pas, ou peu, de pensions de retraite. Des données patrimoniales individuelles permettent d'estimer quelle fraction de la population disposait des moyens financiers pour vivre sa vieillesse de façon autonome. L'épargne de cycle de vie était très insuffisante pour financer le grand âge durant le XIX^e siècle : bien au-delà de la classe ouvrière ou du salariat le moins qualifié, de larges couches de la population française ne possédaient pas un patrimoine suffisant pour vivre, même modestement, une fois arrivées au terme d'une vie de labeur et d'épargne. Surtout, la situation des plus âgés, qui s'améliore continûment durant le XIX^e siècle, connaît une brutale dégradation dans les années 1900. Les fortes inégalités d'accès à l'inactivité en fin de vie, entre hommes et femmes ou entre catégories socio-professionnelles, achèvent de compléter ce tableau d'une crise du financement des vieux jours, au début du XX^e siècle.

* INRA-LEA ; ** Ined.
bourdieu@lea.ens.fr ; lionel.kesztenbaum@ined.fr

Le vieillissement actuel de la population en France et le coût qui en résulte pour les finances publiques sont parmi les principaux arguments invoqués en faveur d'une transformation du mode de financement des retraites. La question de l'ajustement des systèmes de retraite actuels, largement fondés sur une logique de répartition, à la dégradation annoncée du ratio entre pensionnés et actifs, a conduit à suggérer différentes voies de réformes : l'augmentation des cotisations, l'élargissement de leur assiette, l'accroissement de leur durée et donc le recul de l'âge de la retraite ou encore la réduction du montant des pensions versées. Les propositions de réforme ont également débouché sur des remises en cause plus profondes du principe de répartition. Stigmatisant les effets négatifs d'un tel mode de financement, les analystes du XX^e siècle renouent, peut-être sans le savoir, avec les adversaires des retraites obligatoires du XIX^e siècle qui en appelaient à la responsabilité individuelle et vantaient les rendements plus élevés d'une épargne financière (sur capitalisation vs répartition, cf. Didier Blanchet dans Davanne *et al.* 1998).

Le premier effet important de la mise en place de systèmes de retraite obligatoire est de permettre une cessation plus précoce et plus complète de l'activité professionnelle. Comme l'écrivent Johnson et Thane (1998, p. 211) : « en 1901, plus de 60 % des hommes de 65 ans et plus étaient enregistrés dans le recensement comme étant actifs sur le marché du travail ; de nos jours, moins d'un homme sur dix dans cette tranche d'âge travaille (1) ». Toutefois, le rôle du maintien en activité aux âges élevés au début du XX^e siècle ne doit pas être surestimé : le retrait du monde du travail était alors plus progressif et informel qu'il ne l'est aujourd'hui (Bourdieu et Kesztenbaum, 2007) et des solutions alternatives, le soutien de la famille par exemple, contribuaient à pallier le manque de ressources économiques (2). Il reste que l'épargne accumulée tout au long de la période d'activité professionnelle devait avoir une place importante en l'absence de ressources collectives garanties pour les personnes âgées. Elle constituait en effet un moyen de maintenir son niveau de vie face au déclin inéluctable des revenus du travail aux âges élevés.

L'objectif est ici de prendre la mesure du rôle que joue l'épargne personnelle dans la préparation de la fin de vie et d'examiner les effets que produisent sur ce comportement à la fois la croissance économique et l'augmentation de l'espérance de vie à 60 ans, qui a débuté dans

la seconde moitié du XIX^e siècle. Pour cela, il faut examiner les moyens économiques dont disposaient les personnes âgées avant la mise en place d'un système de retraite. Les analyses menées dans d'autres pays sur les déterminants de la sortie d'activité montrent le rôle essentiel joué par le revenu disponible (Costa, 1998) et l'accumulation de richesse (Carter et Sutch, 1996). Avant de s'interroger sur d'éventuelles substitutions privées aux retraites publiques, il peut être utile d'étudier le patrimoine accumulé par ceux qui n'avaient pas la perspective de percevoir une pension de retraite.

Il paraît important de caractériser l'hétérogénéité des conditions d'accès à la fin d'activité. L'analyse est menée au niveau individuel afin de mieux faire ressortir les conséquences des trajectoires antérieures sur la situation au moment de l'entrée en retraite. Ni le ménage, ni la famille ne sont donc retenus comme unités d'observation, quitte à en tenir compte ensuite dans l'analyse en considérant, par exemple, l'état matrimonial.

Comportement de cycle de vie et financement de la vieillesse

Dans une logique de cycle de vie, chaque personne constitue l'épargne nécessaire à financer ses vieux jours, ce qui lui permet de maintenir un niveau de consommation constant tout au long de sa vie. L'épargne constituée pendant la période de rémunération du travail précède la désépargne lorsque l'activité et les revenus diminuent, produisant une courbe en « U inversé » (*hump-shape saving curve*) (Ando et Modigliani, 1963). Si l'individu accumule entièrement, ou majoritairement, pour ses vieux jours, un système de retraites risque de réduire l'épargne privée en supprimant sa principale motivation (Feldstein, 1974).

Cependant, le financement de la vieillesse n'est sans doute pas le seul motif d'accumulation. Une partie de l'épargne sert à se protéger au jour le jour des aléas de la vie. Une autre par-

1. « In 1901 over 60 per cent of the males aged 65 and above were recorded in the census as being active in the labour force ; today fewer than one in ten of this age group are still in paid work »

2. Le soutien familial reste sans doute aujourd'hui encore un élément important de la vie des personnes âgées, mais selon des modalités qui ont elles-mêmes beaucoup évolué au cours du temps, au sein d'une « famille » qui a elle aussi connu de profonds bouleversements (Aymard, 1995)

tie, qui tient à des motifs altruistes, est destinée aux générations futures et à la transmission des fortunes de générations en générations (Barro, 1974). Il paraît cependant difficile de concevoir qu'un seul motif d'accumulation prévale sur tous les autres et on peut même penser, à l'instar de Masson (1995), que la motivation de l'épargne évolue elle-même au cours de la vie, avec la position relative de l'individu dans sa famille (comme enfant puis comme parent).

Un système de retraite obligatoire correspond à des prélèvements systématiques sur le revenu courant ayant pour contrepartie des ressources plus ou moins garanties en fin de vie. Les effets de l'introduction d'un tel système sur les comportements d'épargne dépendent donc de l'importance respective des différents motifs d'épargne. D'un côté, l'épargne ayant un rôle d'amortisseur « tampon » (*buffer stock*), tout comme celle qui sert à la constitution d'un patrimoine transmissible, sera peu affectée. À l'inverse, l'existence d'un système de retraite modifie directement la part de l'épargne volontaire accumulée afin de constituer un capital pour ses vieux jours. Dans un régime par capitalisation, le système de retraite institue une forme d'épargne (forcée), tandis que dans un régime par répartition il y a un transfert des actifs vers les inactifs. Comme l'écrivent Kessler *et al.* (1980, p. 1162), l'effet sur l'épargne individuelle dépend alors de la manière dont les individus perçoivent les cotisations versées : comme une épargne forcée ou bien comme un impôt. Dans le premier cas, l'épargne libre est au plus un complément de cette épargne forcée ; dans le second, elle n'est au contraire que très peu affectée.

En outre, ce qui ne simplifie pas l'analyse, l'instauration d'un système de retraite a aussi des retombées, dont il faut tenir compte, sur la croissance économique. Il faudrait analyser la redistribution produite par le couple prélèvements obligatoires/versements de retraites, ainsi que la dynamique de ce couple selon l'extension du système de retraite dans la population et dans le temps, ainsi que l'évolution démographique. Une littérature empirique abondante a été publiée sur le sujet et, s'il fallait s'autoriser un diagnostic d'ensemble, on pourrait dire qu'au contraire des premiers travaux de Feldstein qui trouvaient une chute importante (de 30 à 40 %) de l'épargne avec l'extension progressive des systèmes de retraites aux États-Unis, les travaux ultérieurs ne mettent pas en évidence d'effets univoques et significatifs (Caussat, 1992 et Bozio, 2006, pp. 313-315).

Retraite ou épargne ?

Cependant, ces travaux sont confrontés au problème de l'endogénéité entre pension et épargne, lorsque l'on considère le niveau de l'épargne en présence d'un système de retraite en régime permanent (Bozio, 2006). Il apparaît alors difficile d'identifier un effet du montant de la pension sur l'épargne accumulée au cours du cycle de vie. Pour résoudre ce problème, les travaux les plus récents utilisent les réformes des retraites mises en place durant les années 1990 comme des « expériences naturelles ». Sur des données anglaises, Attanasio et Rohwedder (2003) mettent en évidence un net effet de substitution entre retraite et épargne, du moins en ce qui concerne les plus riches. En revanche, en analysant la réforme des retraites françaises de 1993, Bozio (2006) est beaucoup plus nuancé et conclut à l'absence de substitution dans le cadre spécifique de la réforme de 1993, ce qu'il attribue au « *manque de lisibilité des effets de cette réforme sur le niveau des pensions* » (Bozio, 2006, p. 323).

À défaut d'identifier directement un accroissement ou une réduction du patrimoine lors de l'introduction d'un système de retraites, nous cherchons à mesurer le montant de l'épargne que parvenaient à se constituer les individus à une époque où ils ne disposaient pas de pensions de retraites. Ignorant la trajectoire de constitution de l'épargne au cours du « cycle de vie », nous utilisons sa résultante : le patrimoine dont dispose un individu à la fin de sa vie. C'est la richesse de chaque individu au moment de son décès qui est prise en compte. Elle est une mesure des ressources économiques dont il aurait disposé, s'il avait continué à vivre.

Le moment précis où commence la désaccumulation ne nous paraît pas essentiel pour comprendre les mécanismes à l'œuvre et nous ne chercherons ni à préciser ce que l'on entend par vieillesse (seuil d'âge, conditions de vie réelles, vieillissement biologique ou social (3)) ni à discuter l'évolution par âge de la distribution de la richesse. La richesse prise en compte est celle de toutes les personnes de plus de cin-

3. Pour une discussion sur les différentes façons de définir le vieillissement, on renvoie à Bourdelais (1993). En outre, il convient de garder présent à l'esprit que la vieillesse est elle-même une construction historique et sociale qui tend peu à peu à distinguer les personnes âgées du reste de la société, comme le soulignent Ottaway (2004) pour l'Angleterre et Gutton (1988) pour la France.

quante-cinq ans : les plus âgées ont une fortune amputée par plusieurs années de « désaccumulation » ; les plus jeunes ne sont sans doute pas arrivées tout à fait au sommet de leur trajectoire d'accumulation.

L'objectif est de comprendre la dynamique à long terme de l'accumulation des patrimoines économiques et son rôle dans le financement de la fin de vie. L'intérêt de cette analyse est de s'appuyer sur un échantillon large et représentatif de la population française pour lequel la fortune au décès est une donnée disponible (cf. encadré 1). L'échantillon retenu est celui des personnes décédées entre 1820 et 1939, à plus de cinquante-cinq ans, dont les avoirs figurent dans l'enquête *3 000 familles* (dite *TRA*), soit 28 775 individus.

Utiliser son patrimoine pour vivre ses vieux jours

Quelle était, hier, la situation d'un individu qui, à l'image d'un retraité aujourd'hui, aurait interrompu définitivement toute activité productrice et ne percevrait donc plus aucun revenu du travail ? Il disposait de trois moyens, non exclusifs, pour assurer sa subsistance de manière autonome (4) : vivre de ses rentes, c'est-à-dire de l'intérêt de son capital ; consommer

4. Nous nous en tenons ici aux seules options qui permettent aux personnes âgées de vivre en toute indépendance. Dans la réalité, d'autres options, seules ou combinées aux précédentes sont bien entendu mises à profit par les plus vieux comme l'assistance publique, le soutien de la famille, etc. (Bourdieu et Kesztenbaum, 2007)

Encadré 1

L'ENQUÊTE 3 000 FAMILLES

La base de données utilisée repose sur les informations recueillies par l'administration de l'Enregistrement sur le montant et la composition du patrimoine des défunts. Concrètement, ces informations ont été collectées pour un échantillon de la population française, l'enquête *3 000 familles* (ou enquête *TRA*). Il est constitué par les individus dont le patronyme commence par les lettres T, R et A, décédés après 1820, pour lesquels on dispose d'un ensemble de renseignements sur la situation au décès, à commencer par leur âge, leur état matrimonial, leur lieu de résidence et leur richesse. Tous les décédés, qu'ils laissent un patrimoine ou meurent sans aucun bien, sont consignés dans les registres de l'Enregistrement et apparaissent donc dans notre échantillon. Ces données ont été complétées par des informations tirées des registres de l'état civil et notamment des tables de mariages. Dans cette étude nous n'utilisons qu'une partie de l'échantillon (les individus décédés à cinquante-cinq ans et plus) en nous focalisant sur l'évaluation de l'actif successoral brut complétée par des informations d'état civil (âge, lieux, profession, etc.).

Sans reprendre une analyse critique détaillée de la source que l'on trouvera dans Daumard (1973) ainsi que dans Bourdieu *et al.* (2004), il est utile de préciser la portée et les limites des données que nous utilisons. Avant tout, il faut noter que le détail de la fortune n'est pas accessible de façon homogène sur l'ensemble de la période. Après 1870, seuls sont universellement connus la présence ou l'absence d'un actif : pour chaque décédé, nous savons s'il laisse ou non un héritage, tandis que le détail de cet héritage n'est disponible que pour un sous-échantillon. Nous utilisons alors un système de pondération pour que ce sous-échantillon soit représentatif de l'ensemble de la base de données, et ce selon cinq critères : période historique du décès, localisation et niveau d'urbanisation du lieu de résidence, âge au décès et sexe du décédé.

Cette limite mise à part, force est de constater que l'Enregistrement offre une source d'une grande continuité. Certes une réforme majeure intervient en 1901 puisque dès lors l'impôt porte sur l'actif net (le passif éventuel pouvant être déduit) et devient progressif mais ces deux changements n'affectent en rien le fonctionnement des indicateurs choisis. La loi de 1901 permet le calcul des successions nettes des passifs, alors qu'une telle opération n'était pas possible avant. Par souci de cohérence nous conservons une mesure qui est constante sur la période étudiée et correspond à la valeur de l'actif brut. De plus, pendant l'ensemble de la période, l'Enregistrement s'est efforcé de réduire les sources de fraude, de mieux cerner les actifs traditionnels et de prendre en compte les nouveaux. L'examen des consignes fournies aux responsables du recouvrement montre que les techniques ne font que s'affiner et que les exigences ne diminuent pas. Nous n'avons pas trouvé de traces évidentes de dissimulations qui auraient pu s'amplifier massivement ou de types de patrimoine qui, par leur contenu ou leur taille, auraient pu échapper systématiquement à la vigilance de l'Enregistrement.

Les instruments mis en œuvre pour contrôler et classer les informations n'ont cessé de progresser et aboutissent, notamment, à la création en 1865 du Répertoire Général qui vise à recueillir l'ensemble des transactions patrimoniales effectuées en cours de vie. De ce fait, comme le note Daumard (1973) pour Paris, et rien ne laisse penser qu'il n'en soit pas de même ailleurs, l'évaluation des montants de succession fait l'objet d'une attention constante de la part des fonctionnaires de l'Enregistrement tout au long de la période. S'il existe certaines formes de dissimulation ou de sous-évaluations légales ou non de la richesse, il n'y a pas de ruptures ni même d'évolution temporelle qui rendrait la source inutilisable dans la durée historique.

progressivement ce capital lui-même, et enfin, réduire sa consommation. Malheureusement, la consommation de ces individus n'est pas connue et l'hypothèse plausible retenue est celle d'une diminution importante du train de vie de la population âgée. La richesse accumulée durant la vie active permet d'apprécier la situation des plus de cinquante-cinq ans entre 1820 et 1940. Plus précisément, cette richesse (au décès) permet d'évaluer le revenu (fictif) qu'elle aurait pu générer si l'individu avait continué à vivre. Par souci de simplicité, les intérêts du capital qui ne modifieraient que très peu le calcul de l'épargne totale, ne sont pas pris en compte (5).

Nous allons donc chercher à estimer le revenu que les personnes âgées peuvent tirer de leur capital, ainsi qu'une sorte de « minimum vieillesse », c'est-à-dire un revenu suffisant pour une personne n'ayant aucun revenu d'activité. La somme nécessaire pour vivre de manière modeste pendant une année à la fin du XIX^e siècle est fixée volontairement à un seuil bas : 400 francs de l'époque, ce qui représente environ 1 500 euros (6). Ce seuil correspond à peu près aux plus faibles salaires de l'époque. À l'époque, le salaire annuel moyen est d'environ 500 francs pour un ouvrier agricole et pour le décile inférieur d'un manœuvre de l'industrie. Vu sous un autre angle, ce seuil correspond également au coût d'un panier de biens de première nécessité (Insee, 1946), aussi minimal que possible, soit une ration alimentaire quotidienne de 800 grammes de pain, 400 grammes de pommes de terre et un demi-litre de vin (donc sans viande ni matière grasse). Le prix du panier - obtenu en doublant le coût de l'alimentaire pour simuler les autres dépenses du budget - est constant sur la période, d'environ 400 francs de 1900 (7). Pour disposer d'un tel revenu annuel, une personne âgée à qui il reste dix années à vivre devrait posséder, au moment où elle cesse de travailler, un capital de 4 000 francs environ.

Une sorte de frontière invisible se dessine ainsi entre ceux qui ont suffisamment épargné pour que les seuls revenus de leur capital leur assurent une rémunération équivalente à celle d'un ouvrier modeste et ceux qui ne l'ont pas fait. Connaissant le niveau des fortunes au décès, il est alors possible de déterminer la part de la population qui dispose d'un revenu suffisant pour survivre, appelé par la suite revenu en fin de vie ou RFV. En général, cette ressource n'est donc pas égale mais très inférieure à celle que devrait avoir accumulée un individu souhaitant maintenir lors de sa vieillesse son niveau de vie antérieur. Une difficulté tient à ce que la richesse

observée est mesurée au décès. Il est alors quelque peu paradoxal de considérer ce patrimoine comme destiné à financer dix années de vie supplémentaires pour un individu qui vient de mourir. Nous supposons implicitement que la mortalité frappe au hasard et que l'espérance de vie de ceux qui viennent de mourir à un âge donné est, immédiatement avant qu'ils meurent, identique à celle des survivants du même âge de leur cohorte. Une analyse plus fine devrait prendre en compte deux autres sources de variation dans notre échantillon : la réduction des besoins avec l'âge et donc le fait que le revenu nécessaire peut différer d'un âge à l'autre, soit qu'il diminue lorsque l'individu vieillit ou, à l'inverse, qu'il augmente pour financer des dépenses médicales croissantes ; et la mortalité différentielle (les plus riches, vivant plus longtemps, auraient besoin d'un revenu, et donc d'une épargne, supérieurs).

Cependant, l'espérance de vie est perçue subjectivement, certainement différemment par ceux dont la mort est imminente et par ceux dont la mort ne surviendra que longtemps après. Les premiers ont sans doute davantage déséparagné et leur patrimoine lors de leur décès risque d'avoir été amputé, partiellement ou en totalité, par des dons en nature ou des frais médicaux importants. Toutefois, pour une part importante de la population, la perception du risque de mortalité individuelle ne s'écarte du risque perçu en moyenne que tardivement, dans l'année où se produit le décès, et sans entraîner de grands bouleversements des comportements de consommation et d'épargne. Un comportement de désépargne excessif peut exister à la marge mais ne saurait être massif, ne serait-ce que parce que le risque de se retrouver sans rien pour vivre serait alors trop grand (Bourdieu *et al.*, 2004).

La richesse mesurée au décès surestime celle avec laquelle comptait vivre le défunt puisqu'elle

5. Cette épargne dépendrait positivement de la durée de vie à financer et négativement du taux d'intérêt. Pour simplifier, si le ménage a accès à une rémunération du capital, il lui suffit d'une somme épargnée moindre pour atteindre le même niveau de capital final.

6. Toutes les valeurs présentées dans cet article sont en francs 1900. Pour les convertir en francs 1998 ou en euros, il faut les multiplier, respectivement, par 20,65 et 3,60

7. L'évolution des prix des différents biens est comparable à celle de l'indice de prix utilisé pour déflater la richesse des individus de notre échantillon. Les quantités correspondent à une estimation basse de la consommation de l'époque (Demonet, 1990), ajustées pour une personne seule. La plupart des enquêtes de l'époque (Halbwachs, 1933, par exemple) tout comme les analyses des historiens contemporains (Hoffman *et al.*, 2002) estiment que la consommation alimentaire correspond à la moitié du budget total.

englobe également la partie qu'il souhaitait transmettre. Mais ce biais est sans doute limité si l'on considère que la part de la richesse totale qu'un individu souhaite transmettre augmente avec la valeur de celle-ci. Ainsi, le patrimoine est d'autant plus composé d'épargne de précaution que l'individu est pauvre.

La fin d'activité est ici supposée complète alors qu'en réalité elle se produit souvent de manière progressive, ce qui réduit le rôle joué par l'épargne dans le financement de la fin de vie. Par ailleurs, contrairement aux enquêtes contemporaines sur la richesse, cette étude porte sur des individus et non sur des ménages. De ce fait, les économies d'échelle ne sont pas prises en compte alors qu'elles peuvent permettre de vivre avec un patrimoine plus réduit que celui que nous considérons. Tout comme pour la baisse de la consommation aux grands âges, il s'agit d'une lacune de notre analyse.

Enfin, il est difficile de fixer correctement le revenu dont doit effectivement disposer une personne âgée pour survivre. Elle peut avoir d'autres ressources, que celles-ci soient familiales ou liées à l'assistance collective, et ses besoins de consommation ne sont pas les mêmes que ceux d'un actif ayant un faible revenu : elle n'a souvent personne à charge. Ses besoins peuvent également être réduits ne serait-ce que par le fait de ne pas travailler. La situation considérée dans cette étude est celle d'un retraité qui n'aurait pour être autonome que ses ressources financières personnelles.

Pour toutes ces raisons, l'indicateur de revenu en fin de vie que nous construisons constitue donc plutôt un minima théorique qu'une mesure réelle du patrimoine nécessaire à la survie. Mais l'important est ici d'approcher cette épargne de subsistance et de voir quelle part de la population est en mesure d'en disposer, sans préjuger du fait que chacun peut potentiellement mobiliser d'autres ressources.

Maintenir son niveau de vie constant

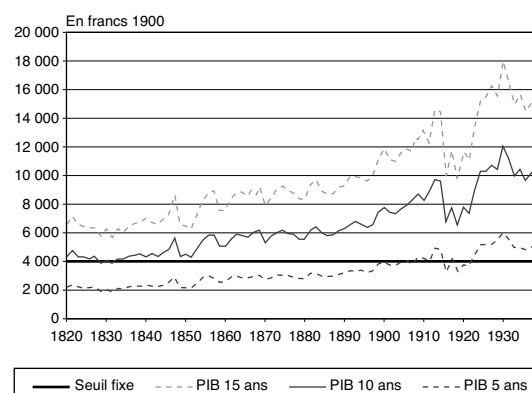
Le seuil fixe de 4 000 francs correspond à des flux de revenus annuels constants sur une période plus ou moins longue (4 000 francs sur une année, 400 francs sur dix ans ou 200 francs sur 20 ans). Il permet d'observer quelle part de la population française dispose d'un revenu

donné (et fixé *a priori*) durant sa vieillesse. S'il intègre les éventuels phénomènes d'inflation - le montant du patrimoine étant déflaté par les changements de la valeur de la monnaie au cours du temps - ce seuil reste imparfaitement connecté à l'évolution historique puisqu'il omet les effets de la croissance économique.

Il est possible de définir un autre seuil avec un niveau de revenu prenant en compte l'état de l'économie. Deux seuils fondés sur le revenu moyen sont retenus. L'un est approché par le produit intérieur brut (PIB) par habitant mesuré à chaque période. L'autre, plus contraignant, intègre le fait que, pour les raisons évoquées plus haut, les personnes âgées ont des besoins plus réduits que le reste de la population et qu'elles se contentent de la moitié d'un PIB par tête. Sur la base de cette autre mesure du minimum de survie pour les plus vieux, il est possible d'estimer à nouveau le patrimoine nécessaire pour générer un flux de revenu annuel constant équivalent soit au produit intérieur brut par habitant au moment où l'individu cesse de travailler, soit à la moitié de ce produit.

La différence avec le seuil correspondant au minimum de subsistance apparaît nettement : au début du XIX^e siècle, un patrimoine de 4 000 francs suffit à s'assurer un revenu annuel comparable au PIB par habitant pendant dix ans. Cent ans plus tard, une fortune équivalente n'assure que cinq ans de revenu moyen (cf. graphique I). Entre les deux, la croissance économique a, en quelque sorte, accru le seuil nécessaire

Graphique I
Seuils de richesse nécessaire pour obtenir un RFV donné



Lecture : ces seuils représentent le patrimoine nécessaire pour générer un revenu annuel donné (soit 400 francs pendant 10 ans, soit l'équivalent d'un PIB annuel par tête pendant 5, 10 ou 15 ans). Ainsi, en 1870, un individu qui voudrait disposer d'un revenu égal au PIB par tête pendant 15 ans devrait posséder un patrimoine d'un peu moins de 8 000 francs.

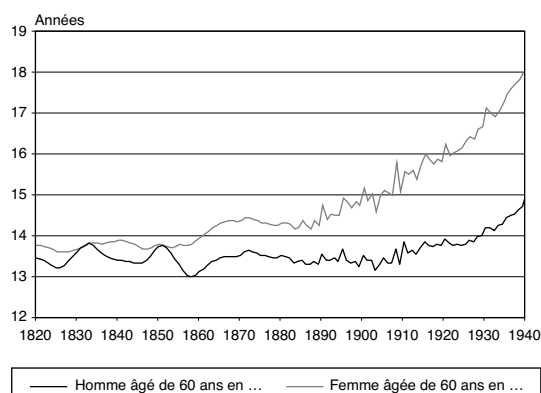
Champ et source : voir présentation des calculs dans l'encadré 2.

pour vivre sans travailler et cette différence est essentielle pour comprendre les difficultés que vont avoir les personnes âgées à assurer leur subsistance, d'autant plus que, dans le même temps, leur espérance de vie commence lentement à augmenter.

Assurer la fin de sa vie

L'approche précédente repose sur une définition rigide de la période d'inactivité qui, à tout âge, est uniformément considérée comme fixée par une durée unique (de cinq, dix ou quinze ans dans le graphique I). Dans la réalité, cette période correspond au temps restant à vivre, qui dépend lui-même à la fois de l'âge atteint au moment de la sortie d'activité et de l'espérance de vie à cet âge. Arrivé à l'âge de la retraite, un salarié a aujourd'hui encore de nombreuses années devant lui : l'espérance de vie à 60 ans est supérieure à vingt ans pour un homme et à vingt-cinq ans pour une femme (Djider et Ravel, 2004). Au début du XIX^e siècle, il restait plus de treize années en moyenne à vivre à un homme âgé de soixante ans, même si cette situation n'a évolué que tardivement (cf. graphique II). Cependant au tournant du siècle (vers 1890 pour les femmes et 1910 pour les hommes), l'espérance de vie augmente, lentement dans un premier temps. Or cet accroissement a son importance, puisque c'est précisément au cours des années où la croissance, puis l'inflation, viennent rogner rapidement le patrimoine des personnes âgées, que celles-ci, et les femmes plus que les hommes, voient la durée de leur vieillesse augmenter.

Graphique II
Espérance de vie à 60 ans par génération et par sexe



Lecture : nombre d'années restant à vivre à partir de 60 ans à un individu une année donnée, selon son sexe.

Champ : hommes et femmes des générations 1820 à 1940 ayant survécu jusqu'à 60 ans.

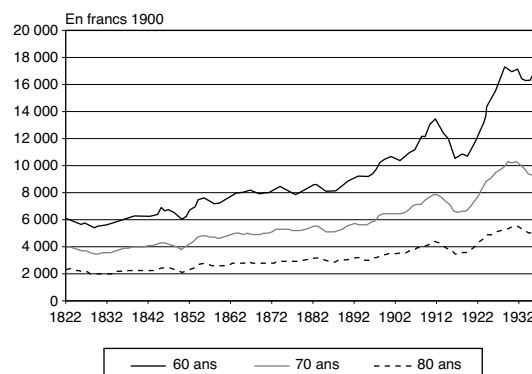
Source : Meslé et Vallin, 2001.

En outre, les ordres de grandeurs sont loin d'être négligeables : une année supplémentaire d'espérance de vie suppose un patrimoine plus conséquent pour en supporter le coût. Pour prendre en compte l'augmentation de la durée de vie au cours de la période, nous devons donc considérer les individus qui peuvent générer l'équivalent du PIB par habitant, non pendant une durée fixe, mais pendant la durée de vie qu'il leur reste étant donnée leur génération et leur âge au moment de la fin d'activité. L'espérance de vie par génération permet donc d'estimer la durée de vie restante de chaque personne au moment où elle est observée. Si un individu décide d'arrêter de travailler à ce moment-là, il est possible de déterminer s'il pourra vivre de son patrimoine jusqu'à la fin de ses jours.

L'introduction de l'espérance de vie permet d'adapter notre mesure du revenu en fin de vie aux conditions de vie réelles des personnes âgées. Cette analyse est essentielle pour comprendre la dynamique de la sortie d'activité par âge. En effet, les différences en termes de durée de vie restante sont très importantes selon l'âge considéré : pour la génération 1800, l'espérance de vie à 60, 70 et 80 ans vaut respectivement 13, 8 et 5 années. Et elles se creusent durant la période puisque l'espérance de vie aux âges les plus élevés (au-delà de 70 ans) change peu.

Ces différences se répercutent financièrement (cf. graphique III) : une cessation d'activité précoce, à 60 ans ici, est de plus en plus coûteuse. Plusieurs années d'épargne supplémentaires

Graphique III
Seuils de richesse nécessaire pour obtenir un RFV donné selon l'âge



Lecture : ces seuils représentent le patrimoine nécessaire pour générer un revenu annuel donné - équivalent au PIB par tête - pendant un nombre d'années égal à l'espérance de vie selon l'âge de cessation d'activité (à partir duquel l'on vit uniquement de son patrimoine). Ainsi, en 1870, un individu qui commencerait à vivre de son patrimoine à 60 ans et qui voudrait disposer d'un revenu égal au PIB par tête devrait posséder un patrimoine d'environ 8 000 francs.

Champ et source : voir présentation des calculs dans l'encadré 2.

impliquent la nécessité de garder plus longtemps une activité rémunérée. À ce titre, l'incitation à partir plus tard augmente au fur et à mesure que s'accroît l'espérance de vie.

Une dernière éventualité serait de considérer que le revenu en fin de vie doit permettre non seulement de maintenir son niveau de vie de départ (au moment de la sortie d'activité) mais également de suivre la croissance économique. Dans ce cas, le montant du revenu annuel nécessaire pour vivre doit être indexé sur le PIB par tête. La différence avec le cas précédent est en réalité limitée (cf. graphique IV) : l'indexation sur le PIB par habitant contribue surtout à lisser les fluctuations du revenu par tête, ce qui conduit à des seuils plus élevés. En outre, il est envisageable que, après la sortie d'activité, les personnes âgées aient plutôt tendance à réduire

leur consommation. L'indexation sur le PIB par habitant apparaît donc comme un cas limite qui ne concerne que la toute petite poignée des individus qui voudraient maintenir un niveau de vie identique à celui des actifs.

Enfin, nous faisons l'hypothèse que la richesse des décédés reflète celle des vivants du même âge, pour une année donnée. Nous considérons alors qu'un individu décédé avait accumulé un patrimoine pour vivre ses vieux jours et qu'il l'aurait consommé durant sa vieillesse. Le revenu en fin de vie (RFV) est donc le revenu nécessaire à un individu donné pour maintenir un niveau de vie égal au produit intérieur brut par habitant au moment où il est observé, et s'il devait continuer à vivre un nombre d'années égal à son espérance de vie, à cet âge, pour sa génération (cf. encadré 2). Cet indicateur est

Encadré 2

CONSTRUCTION D'UN INDICATEUR DE REVENU EN FIN DE VIE (RFV)

Notre objectif est de déterminer la part des individus qui possèdent une richesse suffisante pour vivre durant leurs vieux jours. Nous convertissons pour cela la richesse qu'ils ont accumulée en un flux de revenu équivalent chaque année au montant du PIB par tête, durant une durée égale au nombre d'années qu'il leur reste à vivre.

Considérons l'individu i , qui décède l'année t , à l'âge a (avec $1820 \leq t \leq 1939$ et $a \geq 55$). Si cet individu avait continué à vivre, il aurait vécu, en moyenne, durant $e_{a,t}$ années (espérance de vie à l'âge a , pour la génération $[t-a]$; celle-ci a été calculée séparément pour les deux sexes à partir des tables par génération construites par Meslé et Vallin, 2001). Soit w_i sa richesse au moment du décès et pib_t le produit intérieur brut par habitant de la France (PIB par tête) pour cette année-là : la richesse est obtenue à partir de l'échantillon *TRA-patrimoine* décrit plus haut et elle est ensuite déflatée grâce aux indices de prix obtenus dans Weir (1991) pour le début de la période et Piketty (2001) pour la suite. Le PIB par tête est tiré de Lévy-Leboyer et Bourguignon (1985). On peut alors définir le seuil de richesse nécessaire pour qu'il dispose de l'équivalent d'un PIB annuel par tête pendant un nombre d'années égal à son espérance de vie : $s(a,t) = e_{a,t} \times pib_t$.

À partir de ce seuil, qui est calculé pour chaque individu, nous voulons déterminer la probabilité $P[y_i = 1] = P[w_i > e_{a,t} \times pib_t]$, où y est la variable dichotomique qui vaut 1 si l'individu a une richesse supérieure au seuil et 0 sinon.

En réalité, on observe seulement $E[y = 1]$, c'est-à-dire la proportion d'individus qui sont au-dessus du seuil. Par convention, nous dirons que ces individus disposent d'un revenu en fin de vie ou RFV. Cette proportion sera ensuite calculée pour différentes caractéristiques, en déterminant $E[y = 1|X]$ où X est une caractéristique quelconque observée à l'échelle individuelle.

Ainsi, Jacques Tra est observé (décède) à 72 ans en 1874, laissant un actif de 1 900 francs. Il appartient donc à la cohorte 1802 (à une année près) et l'espérance de vie de cette cohorte à 72 ans vaut 7,42 années. Le PIB par tête de l'année d'observation (1874) vaut 592 francs. Pour maintenir un niveau de vie égal au PIB par tête, il faut donc que Jacques Tra dispose d'une fortune supérieure à $s(72, 1874) = 7,42 \times 592 = 4 393$, ce qui n'est manifestement pas le cas. En réalité, il ne peut même pas assurer, à partir de son épargne, un revenu égal à la moitié du revenu moyen par habitant (2 196 francs).

Ainsi défini, le RFV a quelques propriétés élémentaires : le seuil est croissant avec le PIB par tête et l'espérance de vie, donc $E[y]$ est décroissante avec le PIB par tête et l'espérance de vie (si le revenu moyen par tête augmente, le seuil sera plus élevé et donc la richesse nécessaire pour y parvenir va être plus importante, de ce fait, la part de ceux qui ont un RFV va diminuer ; si l'espérance de vie croît, il faut financer un plus grand nombre d'années de vieillesse, ce qui augmente le seuil et réduit la part de ceux qui possèdent un RFV). Plus encore, on peut supposer que :

(i) $\partial pib_t / \partial t > 0$: le PIB par tête augmente au cours du temps. Donc $E[y]$ diminue avec l'année d'observation (puisque la fortune nécessaire pour atteindre ou dépasser le seuil augmente).

(ii) $\partial e_{a,t} / \partial t > 0$: l'espérance de vie augmente au cours du temps, ce qui signifie que $E[y]$ diminue avec l'année d'observation (ce qui renforce l'effet précédent).

(iii) $\partial e_{a,t} / \partial a < 0$: l'espérance de vie diminue avec l'âge (au-delà de 55 ans) et donc $E[y]$ augmente avec l'âge : lorsque l'on considère des âges plus élevés, il y a plus de gens qui ont les ressources suffisantes pour vivre simplement parce qu'il leur reste moins de temps à vivre.

à la fois pragmatique - il est adapté aux seules données de richesse disponibles sur le long terme - et réaliste - il cherche à être aussi proche que possible de la situation des retraités actuels, qui cessent brusquement et définitivement de percevoir un revenu d'activité.

Évolution historique : le nombre de personnes âgées qui disposent d'un RFV chute pendant l'entre-deux-guerres...

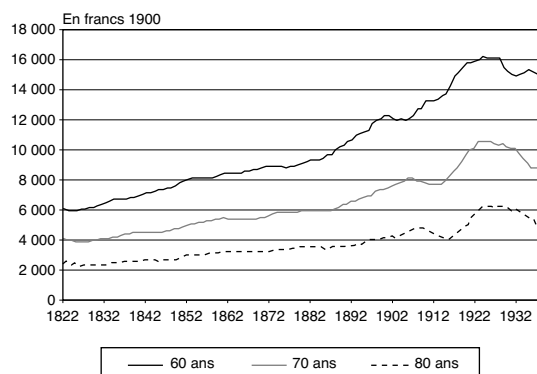
La proportion de la population qui est au-dessus de ces seuils évolue au cours du temps. Quelles que soient les définitions du seuil envisagées, les résultats convergent : cette proportion s'accroît au cours du XIX^e siècle et s'effondre après la première guerre mondiale (cf. graphique V).

Cette évolution est le produit d'une combinaison d'effets. La première source de changement tient à l'influence de la croissance économique, à la fois sur l'épargne et en termes de distribution des revenus. L'augmentation du PIB par tête accroît la capacité d'épargne des agents économiques et, si l'on considère que le taux d'épargne augmente avec le revenu disponible (Dyner *et al.*, 2004), la part de ceux qui se trouvent à la fin de leur vie professionnelle avec un capital

comparable au revenu moyen devrait augmenter. Cet effet joue pleinement quand on considère que l'épargne accumulée doit être équivalente à une somme fixe (ici 400 francs par an) ; il est plus faible quand la somme accumulée doit être ajustée à une cible qui augmente elle-même, comme dans le cas des deux autres définitions. De plus, cet effet ne vaut que dans la limite où la croissance n'accroît pas les inégalités ; dans ce cas, en effet, la capacité d'épargne des bas revenus ne suit pas le rythme de la croissance.

La proportion des individus sans fortune tend à augmenter dans la population mais selon une chronologie qui ne permet d'expliquer ni l'accroissement du ratio chez les plus âgés avant 1900, ni sa chute assez brutale ensuite (Bourdieu *et al.*, 2003). Cette chute s'explique certainement par les effets conjugués d'une croissance économique puis d'une inflation brutale, l'une et l'autre mal anticipées par des individus qui ont constitué une large part de leur patrimoine durant le XIX^e siècle. Les générations qui arrivent à l'âge de la vieillesse durant les vingt premières années du XX^e siècle ont épargné pendant une période de stagnation économique, voire de crise, tandis qu'elles désépargnent au moment où le pays connaît une croissance plus forte et plus régulière. La chute brutale dans les années 1900 s'explique donc avant tout par la croissance de la Belle Époque (cf. graphique V). Les individus qui arrivent en fin de vie au début de cette période n'ont pas assez de ressources pour maintenir leur position dans une société qui croît alors à un rythme soutenu,

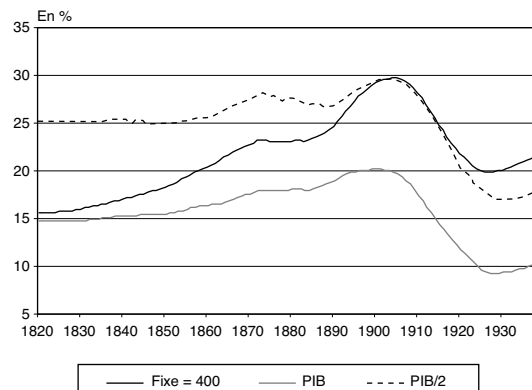
Graphique IV
Seuils de richesse nécessaire pour obtenir un RFV donné (indexé sur l'évolution du PIB)



Lecture : ces seuils représentent le patrimoine nécessaire pour générer un revenu annuel donné - équivalent au PIB par tête - pendant un nombre d'années égal à l'espérance de vie selon l'âge de cessation d'activité (à partir duquel l'on vit uniquement de son patrimoine), si l'on considère que son revenu est chaque année actualisé selon l'augmentation du PIB par tête. Ainsi, en 1870, un individu qui commencerait à vivre de son patrimoine à 60 ans et qui voudrait disposer d'un revenu égal au PIB par tête, dont la croissance suivrait celle du PIB par tête, devrait posséder un patrimoine d'environ 8 800 francs.

Champ et source : voir présentation des calculs dans l'encadré 2.

Graphique V
Part des personnes de plus de 55 ans qui disposent du RFV



Lecture : en 1870, parmi les plus de 55 ans, 23 % possèdent un patrimoine pouvant générer un revenu constant égal à 400 francs (pendant un nombre d'année égal à leur espérance de vie) ; 17 % possèdent un patrimoine suffisant pour générer un revenu égal au PIB par tête tandis que 27 % possèdent un patrimoine suffisant pour générer un revenu égal à la moitié d'un PIB par tête.

Champ : hommes et femmes de plus de 55 ans.

Source : enquête 3 000 familles.

faute d'avoir voulu ou, plus sûrement, d'avoir pu accumuler suffisamment durant leur vie active. Ces difficultés se trouvent ensuite aggravées par le choc massif que subit l'épargne privée après la première guerre mondiale et par l'inflation qui la suit.

Les changements ne sont pas seulement économiques : le RFV dépend aussi de l'espérance de vie qui s'accroît à partir de 1860, dans un premier temps pour les femmes, ensuite pour les hommes. Cette évolution tend mécaniquement à augmenter le patrimoine nécessaire pour vivre après le retrait d'activité, ce qui explique peut-être en partie la baisse du ratio au cours des années 1870-1890. Surtout, ces deux phénomènes, économique et démographique, agissent de concert et rendent d'autant plus difficile de vivre ses vieux jours avec un patrimoine accumulé en des temps de stagnation, que ce soit en termes de durée de vie restante, de croissance économique ou d'inflation.

Il existe un décalage entre le moment de l'accumulation du capital et celui où il est utilisé pour vivre. Ce décalage prend une importance considérable au tournant du siècle et, plus encore, lorsque la première guerre mondiale réduit l'épargne privée. Cette configuration particulière ne doit pas cependant pas dissimuler la très grande diversité des conditions d'accès à l'épargne au cours du cycle de vie, notamment selon les périodes traversées par les individus. Les situations individuelles au moment de la fin d'activité dépendent autant d'une évolution économique commune à toute la société que de modalités d'accumulation propres à chacun. Il est dès lors essentiel d'observer comment ces deux éléments interagissent.

...mais la baisse est inégale selon les situations individuelles...

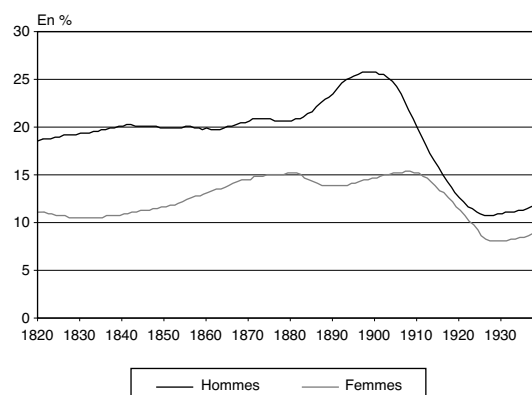
Le ratio utilisé par la suite est calculé pour le seuil correspondant à l'espérance de vie et au PIB par habitant de la population des plus de 55 ans dans son ensemble.

La distinction par genre fait apparaître une situation nettement favorable aux hommes. En effet, les modalités d'appropriation de la richesse sont très différentes pour les femmes qui, le plus souvent, ne possèdent quelque chose qu'après le décès de leur mari. Le décalage entre hommes et femmes s'explique par l'écart d'âge entre les conjoints, de quatre à cinq ans au cours de la

période (Bonneuil, 1992, p. 103), qui fait que les veuves sont plus nombreuses que les veufs. De fait, les femmes vieillissent seules ; au cours de la période étudiée, 59 % d'entre elles sont veuves, tandis que la plupart des hommes ont encore leur conjoint au moment du décès (52 % sont mariés contre seulement 30 % veufs). Ainsi, les femmes héritent, en règle générale (dans le cas, majoritaire, de la communauté réduite aux acquêts), de l'épargne du ménage, mais réduite de moitié, ce qui explique pleinement l'écart entre les deux sexes (cf. graphique VI). À cette restriction s'ajoute le fait que les femmes n'exercent alors que rarement un travail salarié susceptible de leur fournir le revenu nécessaire pour constituer un patrimoine.

Les femmes reçoivent leur richesse majoritairement par héritage de leurs parents ou de leur mari : la diminution du ratio chez les hommes précède d'une dizaine d'années la baisse de celui des femmes, traduction de l'écart d'âge entre les deux groupes. La différence de cet effet entre les deux sexes s'explique autant par la faiblesse initiale du patrimoine des femmes que par les changements structurels. Une redistribution de la richesse se fait en faveur des femmes qui, d'une part, bénéficient de plus en plus de clauses de contrat de mariage leur permettant de conserver en totalité la richesse du couple, et qui, d'autre part, ont un meilleur accès au travail salarié (Bourdieu *et al.*, 2008, notamment p. 151). En outre, cette évolution tient peut-être aussi à l'augmentation de la part de femmes qui sont seules héritières de leur mari pendant et après la première guerre mondiale, lorsque les familles ont perdu tous leurs enfants.

Graphique VI
Part des personnes qui disposent d'un RFV (PIB par tête), selon le sexe



Lecture : en 1870, 20 % des hommes de plus de 55 ans possèdent un patrimoine pouvant générer un revenu égal au PIB par tête, tandis que c'est le cas de seulement 14 % des femmes de plus de 55 ans.
Champ : hommes et femmes de plus de 55 ans.
Source : enquête 3 000 familles.

Globalement, l'accès à l'épargne et la constitution d'un patrimoine restent des prérogatives masculines durant toute la période. En témoigne, par exemple, l'absence de réversion des pensions de retraite féminines. Comme le remarque Feller (1998), « *alors que pour les agents masculins, la pension est présentée comme un substitut au patrimoine qu'ils ont été empêchés de constituer pour assurer leurs vieux jours et l'avenir de leur famille, il n'en est pas de même pour les agents féminins dont les droits s'éteignent à leur mort* ». Les uns épargnent au bénéfice de leur famille, tandis que les autres ne peuvent ni se constituer un patrimoine ni bénéficier complètement de celui de leur mari. Ironie du sort, l'effondrement de l'épargne au début du XX^e siècle tend à rapprocher hommes et femmes au terme d'un nivellement par le bas.

...et les inégalités considérables suivant la profession

La capacité à se constituer une épargne pour financer la période de retrait d'activité dépend directement des revenus dont chacun dispose au cours de sa vie, héritage mis à part. Nous ne possédons pas plus une reconstitution détaillée des carrières individuelles qu'une mesure du revenu à un quelconque point du cycle de vie. Cependant, la profession qu'occupait chacun au moment du mariage est connue pour une partie de notre échantillon. Il est ainsi possible d'estimer le statut socioprofessionnel en deux points du cycle de vie, ce qui permet d'évaluer, très grossièrement, le revenu permanent des individus (le seul qui doit être pris en compte pour analyser les comportements d'épargne).

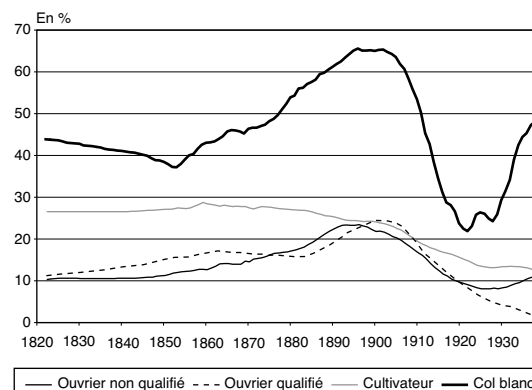
Pour cela, les professions ont été codées selon quatre catégories : une première catégorie regroupe tous les « cultivateurs », paysans propriétaires de leur terre qui représentent une proportion importante de la population (une proportion hétérogène, sans doute, en termes de revenu puisque s'y mêlent gros et petits propriétaires ; mais une population dotée d'une certaine homogénéité sociale). Les trois autres groupes rassemblent des professions par ordre croissant de qualification. Les « ouvriers non qualifiés » sont essentiellement des travailleurs salariés mais les deux autres catégories, « ouvriers qualifiés » et « cols blancs », comportent aussi des indépendants (artisans ou professions libérales) sans que l'on puisse nécessairement distinguer

les individus qui sont salariés et ceux qui sont à leur compte.

Le ratio de RFV de toutes les professions - qu'elles soient mesurées au décès ou au mariage - s'améliore entre 1820 et 1900 (sauf celui des cultivateurs dont la situation stagne), puis se dégrade au tournant du siècle avec la guerre de 1914-1918 (cf. graphique VII). Comme il était prévisible, la situation des cols blancs est meilleure que celles des autres professions ; dans la période la plus favorable, plus de la moitié d'entre eux peuvent disposer de l'équivalent du PIB par tête durant toute leur vieillesse. En contrepartie, leur perte relative est plus importante avec un effondrement au début du XX^e siècle. La situation des qualifiés est à peine meilleure que celle des non-qualifiés et la différence tend à s'estomper. Cela tient sans doute au fait que les écarts de revenus qui peuvent exister entre les deux groupes ne sont pas suffisants pour que de véritables comportements d'épargne se constituent. Dans le même temps, la position des agriculteurs qui était meilleure, se dégrade régulièrement à partir de la crise agricole de la fin du XIX^e siècle.

Dans l'ensemble, la dégradation de la capacité propre à financer une retraite par l'épargne est la même dans tous les groupes que dans l'ensemble de la population (cf. *supra*). L'effet est cependant moins prononcé dans notre sous-échantillon, ce qui est cohérent avec l'idée que ceux qui déclarent une profession sont dans une situation relativement meilleure que le reste de

Graphique VII
Part des personnes possédant un RFV, selon la situation professionnelle au mariage



Lecture : en 1870, environ 45 % des hommes de plus de 55 ans appartenant, au moment de leur mariage, à la catégorie socio-professionnelle des « cols blancs » possèdent un patrimoine pouvant générer un revenu égal au PIB par tête, tandis que c'est le cas de seulement 28 % des cultivateurs et de 14 % des ouvriers non qualifiés.

Champ : hommes de plus de 55 ans non célibataires.

Source : enquête 3 000 familles.

la population, notamment que les femmes. Mais, à nouveau de façon quelque peu paradoxale, la crise générale de l'épargne tend à rapprocher les positions des uns et des autres durant le premier quart du XX^e siècle.

Pour aller plus loin, il faudrait tenir compte du fait que la mortalité n'est pas la même pour ces différents groupes. Si les cols blancs épargnent plus, ils ont également une espérance de vie plus longue au début du XIX^e siècle - entre trois et cinq années supplémentaires selon Blum *et al.* (1989). Ils doivent donc constituer une épargne plus importante pour financer leur fin de vie. Cependant, on peut également supposer qu'ils peuvent maintenir une activité professionnelle plus longtemps.

L'émergence des premiers systèmes de retraite : retraite ou épargne ? Retraite et épargne

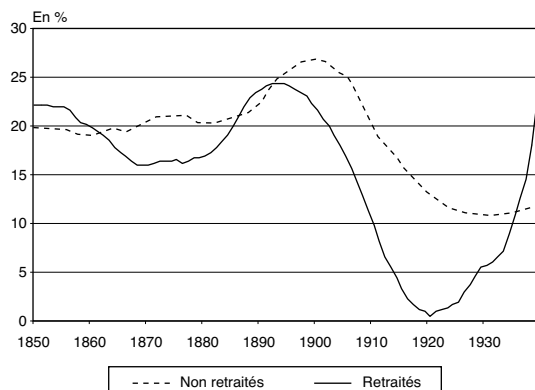
L'introduction des premiers systèmes de retraite, notamment à la suite de la loi de 1853 sur les pensions de l'État, ne modifie la donne que pour une minorité de personnes âgées (dans notre échantillon, la proportion de retraités passe de 2,6 % pendant la période 1848-1870 à plus de 10 % entre les deux guerres mondiales). Il se peut, en revanche, qu'elle tende à transformer les comportements d'accu-

mulation de ceux qui perçoivent une pension de retraite. Pour en juger, on peut comparer ceux qui bénéficient d'une pension de retraite avec le reste de la population (8).

Dans un premier temps, les deux groupes ont des comportements proches : la part de ceux qui ont une épargne suffisante pour financer leur fin de vie est voisine dans chacun des deux (cf. graphique VIII). Ensuite, à partir du moment où le nombre de personnes âgées disposant d'un RFV chute, les évolutions divergent : ceux qui ont une retraite sont d'abord moins nombreux à maintenir leur taux d'épargne puis deviennent rapidement plus nombreux que le reste de la population.

Cette situation relève certainement d'un effet de structure : d'une part, les retraités ne constituent pas un échantillon aléatoire de la population, et, d'autre part, la composition même de ce groupe évolue au cours du temps. Les retraités appartiennent en majorité à des groupes socioprofessionnels favorisés au début du XIX^e siècle ; ils devraient donc avoir un niveau d'épargne supérieur. Ce n'est pas le cas, mais, au cours du siècle, les retraites s'étendent progressivement à des catégories disposant de revenus plus faibles, dans les mines et les chemins de fer notamment (Reimat, 2001, montre l'apparition et l'importance croissante des régimes dits spéciaux - chemins de fer et mines - à partir de la fin du XIX^e siècle). Initialement, les retraites étaient réservées à des individus qualifiés (même pour les petits emplois de la fonction publique auxquels on accédait sous condition de diplôme). À ces régimes spéciaux s'ajoutent les retraites ouvrières, qui apparaissent puis se généralisent dans la première partie du XX^e siècle. La chute de la part des individus disposant de RFV s'explique, au moins en partie, par cet effet de composition. La remontée qui se produit, alors que le mouvement de généralisation des retraites aux petits revenus se poursuit, semble plutôt accréditer l'idée de la constitution d'un patrimoine rendue possible par l'existence d'un système de retraite, pour ceux qui n'en avaient pas les moyens jusque-là (pour une présentation générale de la mise en place du système de retraite dans le cas de la France, voir Feller, 2005). En effet, dans le même temps, l'épargne de ceux qui n'ont pas accès à une pension de retraite peine à se redresser.

Graphique VIII
Proportion de retraités et de non-retraités disposant d'un RFV



Lecture : En 1870, parmi les plus de 55 ans qui touchent une retraite, 16 % peuvent vivre de leur patrimoine. Cette proportion est de 20 % chez les plus de 55 ans qui ne touchent pas de retraite.

Champ : hommes de plus de 55 ans. Les effectifs sont de 11 237 individus dont 828 retraités sur l'ensemble de la période ; les effectifs sont insuffisants avant 1850.

Source : enquête 3 000 familles.

8. Les données sur les retraites proviennent de l'échantillon TRA, et ce par deux canaux différents : soit que le statut de retraité soit explicitement mentionné comme profession au moment du décès de l'individu dans les sources de l'Enregistrement, soit que l'on ait collecté son dossier de pension spécifique.

La richesse collective comme condition de la sortie d'activité ?

Les travaux antérieurs, notamment américains, se focalisent sur la sortie d'activité des personnes âgées et sa dynamique au cours du temps. Ils mettent en évidence l'importance du phénomène de cessation d'activité avant même l'apparition des systèmes de retraite (Ransom et Sutch, 1986 ; Margo, 1993 ; Costa, 1998). Dans l'impossibilité d'étudier la sortie d'activité, nous cherchons à prendre le problème à rebours en calculant la proportion d'individus âgés en mesure, financièrement parlant, de ne plus travailler. Cette proportion est toujours faible, inférieure à un tiers, avec l'indicateur le plus favorable pour la période la plus propice. Surtout, elle tend à diminuer brutalement à la fin de la période étudiée : la situation des plus âgés s'est massivement dégradée au début du XX^e siècle (cf. graphique V).

Le calcul hypothétique qui suppose alternativement la neutralité de l'un des deux facteurs, durée de la vieillesse et croissance économique, met en évidence la part prépondérante du second sur le premier (cf. graphique IX). Si nous considérons que toutes les cohortes possèdent une espérance de vie identique à celle de la cohorte 1800, le ratio de revenu en fin de vie ne change pratiquement pas, sauf pour les dernières générations de notre période. Ce résultat s'explique aisément par un effet de composition : une année

donnée, la population observée est composée de cohortes diverses, sur lesquelles pèse plus ou moins l'accroissement de l'espérance de vie.

Les analyses qui précèdent renvoient à un maintien du niveau de vie atteint au début de la vieillesse : nous avons supposé que, au moment où il cesse son activité, chaque individu souhaite conserver pour ses vieux jours au moins l'équivalent du revenu à ce moment. Dans la situation, entièrement théorique, où tous les individus maintiendraient non pas leur revenu au moment de leur départ en retraite mais un revenu identique, celui de l'année 1840 (situation identique à celle où les individus consommeraient le même panier de bien ou dépenseraient un même revenu en termes réels), la situation des personnes âgées serait un peu plus favorable (cf. graphique V). La baisse très marquée du ratio au début du XX^e siècle est donc liée à l'impossibilité pour les personnes âgées de suivre une croissance nettement supérieure à celle qui prévalait pendant la période où elles ont accumulé.

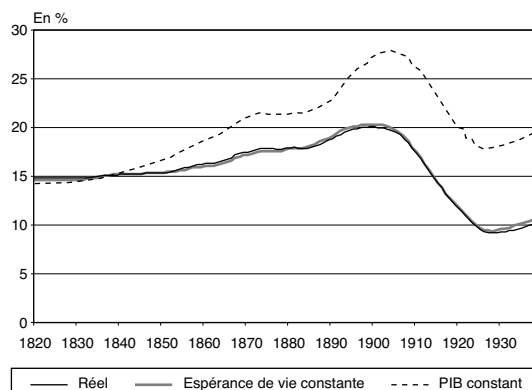
Contrairement à l'accroissement de l'espérance de vie, qui n'affecte que progressivement les générations qui atteignent l'âge de fin d'activité pendant la Belle Époque (1900-1914), cet effet touche tous les individus qui cessent de travailler au début du XX^e siècle et, dans une moindre mesure, dans l'entre-deux-guerres.

Il apparaît ainsi clairement que, à partir du début du XX^e siècle, l'épargne privée n'est plus en mesure de jouer son rôle d'assurance pour la vieillesse - ce qu'elle ne faisait de toute façon que pour une minorité. Contrairement à la situation actuelle, où l'espérance de vie joue un rôle moteur dans le déséquilibre des systèmes de retraite, ce sont alors les difficultés à accumuler un patrimoine suffisant qui ont imposé un changement.

* *
*

Comme le souligne Reimat (1997, pp. 43-50), les thèses libérales dominantes dans la seconde moitié du XIX^e siècle s'opposent à la fois à toute forme d'obligation et à toute forme d'assistance. Elles affirment que c'est à chaque individu d'épargner pour ses vieux jours. Malgré cela, les contemporains ne sont pas sans ignorer la faiblesse de l'épargne ouvrière ; ce qui les incite finalement à promulguer la loi de 1910 sur les Retraites Ouvrières et Paysannes. Au vu de nos

Graphique IX
Proportion de la population disposant d'un RFV selon deux hypothèses alternatives



Lecture : en 1900, environ 20 % des plus de 55 ans disposent d'un patrimoine suffisant pour vivre leur vieillesse à partir de celui-ci. Cette proportion est sensiblement identique si l'on suppose l'espérance de vie de toutes les cohortes constante (identique à celle de la cohorte 1800). Par contre, si on suppose que le PIB par tête reste constant (à son niveau de 1840), cette proportion passe à 27 %.
Champ : hommes et femmes de plus de 55 ans.
Source : enquête 3 000 familles.

résultats, il apparaît cependant qu'une fraction beaucoup plus large de la population n'a pas réussi à se constituer une épargne de cycle de vie, et, partant, n'a pas su profiter de manière autonome d'une retraite inactive, avant que ne s'enclenche le processus de socialisation de la pauvreté décrit par Hatzfeld (1971).

D'une certaine façon, ce n'est pas parce que les systèmes de retraite se sont développés

que l'épargne individuelle a diminué mais, au contraire, c'est parce que cette épargne était insuffisante pour assurer les ressources vitales d'une large fraction de la population que des systèmes de retraites ont été mis en œuvre à grande échelle. Ces retraites ont peut-être même favorisé la constitution de patrimoines privés en permettant d'accumuler, sans avoir à « désaccumuler » par la suite, et ont renforcé ou même rendu possibles des logiques de transmission. □

BIBLIOGRAPHIE

Ando A. et Modigliani F. (1963), « The "Life Cycle" Hypothesis of Saving : Aggregate Implications and Tests », *American Economic Review*, vol. 53, n° 1, pp. 55-84.

Attanasio O. et Rohwedder S. (2003), « Pension Wealth and Household Saving : Evidence from Pension Reforms in the United Kingdom », *American Economic Review*, vol. 93, n° 5, pp. 1499-1521.

Aymard M. (1995), « Les familles, encore et toujours », *Les solidarités entre générations, Vieillesse, Familles, État*, Attias-Donfut C. (eds), Paris, Nathan, pp. 145-154.

Barro R.J. (1974), « Are Government Bonds Net Wealth ? », *Journal of Political Economy*, vol. 82, pp. 1095-1117.

Blum A., Houdaille J. et Lamouche M. (1989), « Éléments sur la mortalité différentielle à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle », *Population*, vol. 44, n° 1, pp. 29-53.

Bonneuil N. (1992), « Démographie de la nuptialité au XIX^e siècle », *La société française au XIX^e siècle*, Dupaquier J. et Kessler D. (éds), Fayard, pp. 83-119.

Bourdelaïs P. (1993), *L'âge de la vieillesse : Histoire du vieillissement de la population*, Paris, Éditions Odile Jacob.

Bourdieu J., Postel-Vinay G. et Suwa-Eisenmann A. (2003), « Pourquoi la richesse ne s'est pas diffusée avec la croissance ? Le degré

zéro de l'inégalité et son évolution en France, 1800-1940 », *Histoire & Mesure*, vol. XVIII-1/2.

Bourdieu J., Postel-Vinay G. et Suwa-Eisenmann A. (2004), « Défense et illustration de l'enquête 3000 familles », *Annales de démographie historique*, pp. 19-52.

Bourdieu J. et Kesztenbaum L. (2007), « Comment vivre vieux dans un monde vieillissant ? Les personnes âgées en France, 1820-1940 », *Population*, vol. 62, n° 2, pp. 221-252.

Bourdieu J., Postel-Vinay G. et Suwa-Eisenmann A. (2008), « Aging Women and Family Wealth », *Social Science History*, vol. 32, n° 2, pp. 143-174.

Bozio A. (2006), *Réformes des retraites : estimations sur données françaises*, thèse EHESS sous la direction de Piketty T.

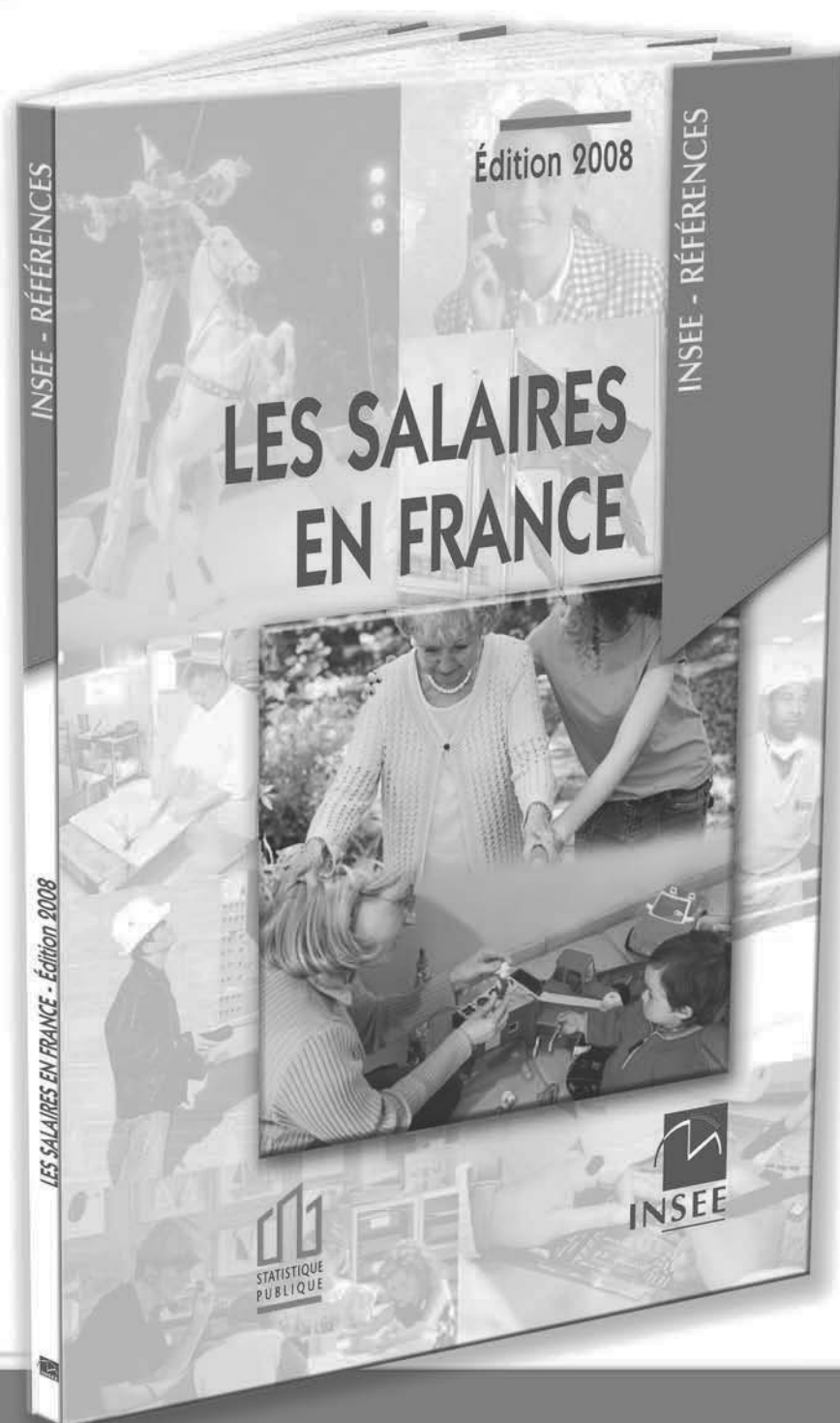
Carter S.B. et Sutch R. (1996), « Myth of the Industrial Scrap Heap : A Revisionist View of Turn-of-the-Century American Retirement », *The Journal of Economic History*, vol. 56, n° 1, pp. 5-38.

Caussat L. (1992), « Retraite et épargne : historique d'un débat dans la littérature américaine », *Revue d'Économie Financière*, vol. 23, pp. 159-182.

Costa D. (1998), *The Evolution of Retirement : An American Economic History 1880-1990*, University of Chicago Press for NBER, Chicago and London.

- Daumard A. (1973)**, *Les fortunes françaises au XIX^e siècle : enquête sur la répartition et la composition des capitaux privés à Paris, Lyon, Lille, Bordeaux et Toulouse, d'après l'enregistrement des déclarations de succession*, Paris, Mouton.
- Davanne O., Lorenzi J.-H. et Morin F. (1998)**, *Retraites et épargne*, Rapport du Conseil d'analyse économique n° 7, La Documentation Française, Paris.
- Demonet M. (1990)**, *Tableau de l'agriculture française au milieu du 19^e siècle. L'enquête de 1852*, Éditions de l'EHESS, Paris.
- Djider Z. et Ravel C. (2004)**, *Femmes et hommes : regard sur la parité*. Édition 2004, Paris, Insee.
- Dynan K.E., Skinner J. et Zeldes S.P. (2004)**, « Do the Rich Save More ? », *Journal of Political Economy*, vol. 112, n° 2, pp. 397-444.
- Feller É. (1998)**, « Les femmes et le vieillissement dans la France du premier XX^e siècle », *Clio*, n° 7.
- Feller É. (2005)**, *Histoire de la vieillesse en France, 1900-1960. Du vieillard au retraité*, Paris, Éditions Seli Arslan.
- Feldstein M. (1974)**, « Social Security, Induced Retirement, and Aggregate Capital Accumulation », *The Journal of Political Economy*, vol. 82, n° 5, pp. 905-926.
- Gutton J.-P. (1988)**, *La naissance du vieillard*, Paris, Aubier.
- Halbwachs M. (1933)**, *L'évolution des besoins dans les classes ouvrières*, Librairie Félix Alcan, Paris.
- Hatzfeld H. (1971)**, *Du paupérisme à la Sécurité sociale, 1850-1940*, Presses universitaires de Nancy, édition 2004.
- Hoffman P.T., Jacks D., Levin P. et Lindert P.H. (2002)**, « Real Inequality in Western Europe since 1500 », *Journal of Economic History*, vol. 62, n° 2, pp. 322-355.
- Johnson P. et Thane P. (1998)**, *Old Age from Antiquity to Post-Modernity*, Routledge, New York.
- Kessler D., Masson A. et Strauss-Kahn D. (1980)**, « Système de retraites et épargne des ménages en France », *Revue économique*, vol. 31, n° 6, pp. 1157-1177.
- Lévy-Leboyer M. et Bourguignon F. (1985)**, *L'économie française au XIX^e siècle. Analyse macro-économique*, Éditions Economica, Paris.
- Margo R. A. (1993)**, « The Labor Force Participation of Older Americans in 1900 : Further Results », *Explorations in Economic History*, vol. 30, n° 3, pp. 409-23.
- Masson A. (1995)**, « L'héritage au sein des transferts intergénérationnels : théorie, constat, perspectives », in *Les solidarités entre générations*, Attias-Donfut C. éd., Nathan, Paris, pp. 279-325.
- Mesle F. et Vallin J. (2001)**, *Données statistiques, n° 4 : Tables de mortalité françaises pour les XIX^e et XX^e siècles et projections pour le XXI^e siècle*, Ined/PUF.
- Ottaway S. (2004)**, *The decline of life. Old age in eighteenth-century England*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Piketty T. (2001)**, *Les hauts revenus en France au XX^e siècle : inégalités et redistributions, 1901-1998*, B. Grasset, Paris.
- Ransom R.L. et Sutch R. (1986)**, « The Labor of Older Americans : Retirement of Men On and Off the Job, 1870-1937 », *The Journal of Economic History*, vol. 46, n° 1, pp. 1-30.
- Reimat A. (1997)**, *Les retraites et l'économie. Une mise en perspective historique XIX^e-XX^e siècles*, L'Harmattan, Paris.
- Reimat A. (2001)**, « Histoire quantitative de la prise en charge de la vieillesse en France, XIX^e - XX^e siècles : les régimes de retraites », *Économies et Sociétés*, n° 28, pp. 1097-1193.
- Weir D.R. (1991)**, « Les crises économiques et les origines de la Révolution française », *Annales, ESC*, n° 46, pp. 917-947.

Ce que gagnent les Français...



- > Trois dossiers sur les salariés des particuliers-employeurs, les trajectoires du revenu salarial et les salaires hommes-femmes.
- > Un zoom thématique décrit les salaires et les salariés par grands secteurs (industrie, commerce...), selon l'âge, le sexe...

En vente dans les librairies,
par correspondance et sur www.insee.fr

16,50 € - Collection Insee-Références


INSEE